



## Règlement du Trophée Sports Mécaniques Auto UFOLEP Loire-Océan saison 2026

Règlement particulier, annexe au règlement sportif national UFOLEP

### 1) Périmètre du trophée

Le trophée Loire Océan se déroulera dans les départements suivants : 44, 49, 56.

### 2) Gestion / Statut Juridique

Le trophée Loire-Océan est géré par les représentants des 6 clubs qui le composent :

- ASG - Auto Sprint Guémenéen (44)
- FDVM - Fous du Volant de Malville (44)
- TAP - Treffieux Auto Poursuite (44)
- CKCM - Club Kart-Cross des Mauges (49)
- ASMTTA - Association Sport Mécaniques Tout Terrain Andrezé (49)
- ACJ - Auto Club Jumelles (49)

Le suivi du trophée et des réunions qui le concernent est assuré par le comité départemental UFOLEP de Loire-Atlantique.

La personne référente administrative du trophée est Robin LEHOUX (salarié UFOLEP 44)

La personne responsable du trophée Loire Océan est Laëtitia LELOUP

Activité ouverte à tous les pilotes (féminins ou masculins) titulaires d'une licence « pratiquant compétition » UFOLEP, de 18 ans et plus, titulaire du permis de conduire B, ou 12 ans révolus avec le CAA (voir règlement sportif en vigueur, article1).

Le jour de la manifestation, le pilote doit se présenter en personne (et accompagné de son tuteur pour les pilotes CAA) au contrôle administratif, en respectant les horaires, et avec les documents suivants :

- son permis de conduire ou CAA (avec autorisation du tuteur légal)
- sa licence « pratiquant » de la saison en cours (avec photo)
- son passeport technique validé (avec photo du véhicule) et sa feuille de contrôle du début de saison,
- sa fiche pilote individuelle.

L'absence d'une des pièces peut entraîner une amende d'un montant **fixé annuellement** (voir règlement nationaux), et/ou un refus de course sans remboursement des frais d'engagement.

Pour les CAA, le tuteur doit rester présent sur l'intégralité de la manifestation. **Tout tuteur qui rentre sur le terrain doit être licencié UFOLEP de la saison en cours.**

**Seuls les photographes professionnels avec une responsabilité civile professionnelle à jour sont autorisés à accéder à la piste pour prendre des photographies (maximum de 2 photographes).**

Une participation financière obligatoire de 25€ sera demandée à chaque pilote licencié dans l'un des 6 clubs du trophée Loire Océan pour la saison 2025. Cette participation servira au bon déroulement du trophée.

### 3) Calendrier des manifestations

En annexe.

### 4) Règlements techniques et sportifs du Trophée

Voir règlements nationaux.

## 5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

La participation à toute épreuve UFOLEP Auto est soumise à la possession d'un passeport technique, délivré par la commission nationale auto et d'une fiche pilote individuelle de la saison en cours.

Pour chaque épreuve du Trophée Loire Océan, chaque pilote devra s'inscrire en ligne via le site <https://inscriptions.ufolep.org/> entre 30 et 10 jours avant la course.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone ou par messagerie électronique (mail).  
L'organisateur est en droit de refuser toute inscription incomplète ou reçue après la date limite.

Le montant du droit d'inscription pour la participation aux frais de sécurité est de **45€** par épreuve pour les licenciés UFOLEP des associations du trophée Loire Océan et de **50€** pour les autres licenciés UFOLEP (+ frais de gestion du site d'engagement en ligne).

Pour les épreuves qui se déroulent sur 2 jours, la participation aux frais de sécurité est de **55€** par épreuve pour les licenciés UFOLEP des associations du trophée Loire Océan et de **60€** pour les autres licenciés UFOLEP (+ frais de gestion du site d'engagement en ligne).

Une pénalité de **15€** sera appliquée aux participants du Trophée qui s'engagent dans les 15 derniers jours avant l'épreuve.

Tout pilote souhaitant annuler sa participation et se faire rembourser du montant de l'inscription doit le faire au plus tard 6 jours avant la date de l'épreuve (lundi à 23h pour une épreuve le dimanche).

Seul un cas de force majeure dans les 6 jours avant l'épreuve (avec justificatif médical, travail, acte de décès) pourra entraîner un remboursement de l'inscription (casse mécanique non valable).

Pour les épreuves qui se déroulent en septembre et en octobre, si le nombre de pilotes qui souhaitent participer est supérieur à 180 (jauge maximum), la priorité sera donnée, parmi les pilotes qui s'inscrivent dans les délais, aux pilotes ayant pris une licence 2025-2026 par rapport aux pilotes qui prendront leur licence 2026-2027.

## 6) Contrôle Technique d'avant saison

Les véhicules engagés devront avoir satisfait à un contrôle technique préalable, organisé sous la responsabilité d'un officiel UFOLEP certifié en cours de validité, permettant la délivrance du passeport technique.

Les pilotes doivent réaliser leur contrôle technique complet sur le week-end de contrôle prévu avant le démarrage de la saison et mis au calendrier du Trophée Loire-Océan ou des autres trophées UFOLEP. Il est formellement interdit de contrôler une machine en dehors de ces dates.

Lors du contrôle technique de début de saison, le véhicule doit être complet et en état de marche.

Pour les pilotes n'ayant pas présenté leurs machines aux dates des contrôles, ils peuvent venir le réaliser la veille d'une épreuve et il est possible de les laisser rouler le jour de l'épreuve s'il manque des pilotes mais sans leur attribuer de points.

## 7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

Les pilotes prenant une licence pour la saison 2026-2027 (à partir de septembre 2026) sont autorisés à faire le contrôle complet la veille de la course et à rouler en attribuant les points de classement pour ne pas les pénaliser sur la nouvelle qualification.

Après avoir satisfait au contrôle administratif, le pilote se présente seul (ou avec son tuteur pour les CAA) au contrôle technique avec son véhicule, en tenue de course et muni de son passeport technique et tout document technique nécessaire (cf. : revue technique).

Tout véhicule contrôlé ne peut pas quitter le parc pilote avant la fin de la compétition sous peine d'amende (sauf dérogation du directeur de course).

Numérotation : Les pilotes participant au Trophée se voient attribuer un numéro qu'ils conserveront pendant toute la durée du Trophée (pour les chiffres, couleur et dimension, se référer au règlement technique national).

Pour toute réclamation, technique ou sportive, se reporter au règlement sportif national (article 18).

## 8) Officiels

Tous les officiels doivent être détenteurs d'une licence UFOLEP en cours de validité, avoir suivi une formation et avoir une certification FFSA dont la date de validité est en cours.

## 9) Déroulement de la journée

Les essais sont obligatoires. Pendant les essais chronométrés, seul le meilleur temps sera pris en compte. En cas de panne, application de l'article 13 du règlement sportif national en vigueur.

L'ordre de passage des catégories restera le même sur toute la saison.

Pour les chronos, dans chaque série, l'ordre de départ sera tiré au sort le samedi, veille de l'épreuve (sous réserve de modification au cours de la saison). Chaque pilote est responsable de se rendre au tableau d'affichage pour vérifier son ordre de départ.

**L'ensemble des pilotes des catégories ER6 et 602 sont obligés de se rendre avec leur véhicule en pré-grille avant le briefing du matin.**

Aucun départ ne sera donné à une finale B, C,... ayant moins de 5 véhicules présents sur la grille. Seules les finales A sont autorisées à se dérouler avec moins de 5 véhicules.

A l'issue des manches de qualification, un classement intermédiaire est établi dans chaque série. Les 15 ou 18 premiers (suivant la catégorie) suivant le classement intermédiaire des différentes séries courent pour la finale A, les suivants pour la finale B. ou C. ou D.etc...

Les pilotes doivent se présenter aux essais comme en course en tenue réglementaire. Le directeur de course se réserve le droit de procéder à un contrôle alcootest (avec l'appareil homologué) à tout moment. En cas de contrôle positif, la personne sera exclue de la course, et devra rester dans l'enceinte. Du fait de son engagement, tout concurrent adhère, sans restriction, aux divers règlements, déclare en accepter toutes les conditions et se soumet à toutes les décisions rendues par la direction de course. En toutes circonstances, les décisions des commissaires et de la direction de course sont souveraines.

## 10) Qualifications au National

Les meilleurs de chaque catégorie du trophée seront sélectionnés. Si des pilotes sélectionnés ne désirent pas y participer, les suivants du classement pourront les remplacer.

Pour la qualification aux compétitions nationales 2026, sont comptés :

- Le classement du trophée (il n'y a pas de course joker)
- + les points réels à partir de la dernière course qualificative sur la saison 2025

La période de qualification pour le National Poursuite sur Terre 2026 ira de juillet 2025 à juillet 2026

La période de qualification pour le National Kart-Cross 2026 ira de juillet 2025 à juillet 2026

## 11) Annulation d'épreuve le jour de la course

En cas d'annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Des points pourront être attribués selon les manches effectuées, ou complètes.

## 12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

Voir règlement national

## 13) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national

## 14) Remise des récompenses

Chaque organisateur d'épreuve devra donner une récompense aux officiels de la manifestation.

Chaque club organisateur devra récompenser tous les pilotes de l'épreuve présents à la remise des prix. L'ensemble des pilotes et commissaires seront récompensés lors de la remise des Trophées de fin de saison (présence obligatoire pour être récompensé).

## 15) Discipline, Comportement et Civisme

Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait **incorrecte par des propos, des actes, des tricheries ou une tenue inappropriée** pourra être passible de sanctions : amende, exclusion, déclassement ou traduction devant les commissions de discipline départementale (Voir règlement national).

De plus, la participation à des épreuves dites « sauvages » sera sanctionnée.

LES PILOTES SONT RESPONSABLES DE LEURS ACCOMPAGNANT·ES, ET A CE TITRE PEUVENT ETRE SANCTIONNÉS DU FAIT DES AGISSEMENTS DE CES DERNIERS.

LES PILOTES SONT ÉGALEMENT RESPONSABLES DE LEURS PROPOS ET COMMENTAIRES TENUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES POURRONT ETRE PRISES A L'ENCONTRE DES PILOTES EN CAS DE PROPOS INJURIEUX OU DÉPLACÉS (Voir règlement national).

## 16) Classements du Trophée / Points

### ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES MANCHES

Premier : 1 point      Deuxième : 2 points      Troisième : 3 points

### ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES FINALES

#### Finale : A

Premier : 1 point      Deuxième : 2 points      Troisième : 3 points etc...

#### Finale : B

Premier : 16 points      Deuxième : 17 points      Troisième : 18 points etc...

#### Finale : C

Premier : 31 points      Deuxième : 32 points      Troisième : 33 points etc...

## ATTRIBUTION DES POINTS POUR LE TROPHÉE LOIRE OCEAN

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| 1     | 45     | 7     | 29     | 13    | 19     | 19    | 13     | 25    | 7      |
| 2     | 41     | 8     | 27     | 14    | 18     | 20    | 12     | 26    | 6      |
| 3     | 38     | 9     | 25     | 15    | 17     | 21    | 11     | 27    | 5      |
| 4     | 35     | 10    | 23     | 16    | 16     | 22    | 10     | 28    | 5      |
| 5     | 33     | 11    | 21     | 17    | 15     | 23    | 9      | 29    | 5      |
| 6     | 31     | 12    | 20     | 18    | 14     | 24    | 8      | etc.  | ...    |

A l'issue de la saison, les résultats du Trophée seront déterminés sur la base du nombre d'épreuves officielles auxquelles le pilote aura participé.

Attention, l'absence à une épreuve totalise 0 pts.

Si un pilote décide de changer de catégorie en cours de saison, il repartira de zéro au niveau du classement dans la nouvelle catégorie pour le national et pour le trophée Loire Océan.

### 17) Communication / Internet

Informations sur : <https://www.ufolep44.com/activites-sportives/kart-cross-et-poursuite-sur-terre>

### 18) Divers

Les pilotes sont priés de se déplacer, au pas, casqués et harnachés, dans le parc.  
Il est interdit de se déplacer avec des véhicules motorisés type mobylette, scooter, ou autres, sur le parc, sauf pour l'organisation.

Tout DRONE est strictement INTERDIT sur le site de l'épreuve

---

Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2025/2026. Il doit être validé par la Commission Nationale Sportive en application de l'article 24 du règlement sportif national.

Après validation par la CNS Auto, le présent règlement est adressé à chaque président·e et à chaque correspondant·e de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.

[Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto](http://www.ufolep-cns-auto.fr)  
[www.ufolep-cns-auto.fr](http://www.ufolep-cns-auto.fr)